



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



IMPORTANT PROPORTION DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Avec 43 % de salariés à temps partiel, la branche des cabinets dentaires se singularise. Cependant, il est à noter que la plupart des salariés concernés déclare avoir fait le choix de ne pas travailler à temps complet et considère la possibilité de travailler à temps partiel comme un avantage.



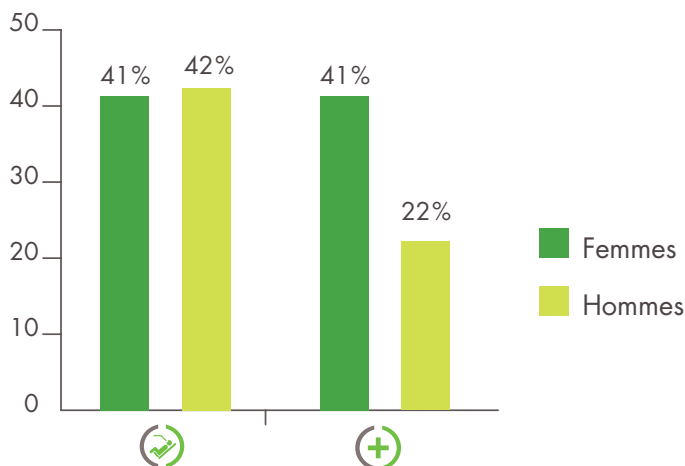
TAUX D'EMPLOI À TEMPS PARTIEL IDENTIQUE SELON LE GENRE

Le genre n'est pas une variable discriminante au niveau du temps de travail. La proportion d'hommes et de femmes à temps partiel est pratiquement identique.

Répartition des salariés par durée du temps travail

Temps de travail			Ompl
Temps complet	57 %	62 %	68 %
Temps partiel	43 %	38 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %

Répartition des salariés à temps partiel par genre



Secteur santé

Branche professionnelle

Cabinets dentaires





PRÉSENCE INÉGALE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Les régions Île-de-France, DOM et Centre se démarquent par un taux de salariés à temps partiel inférieur d'au moins huit points à la moyenne nationale.

En revanche, dans les Pays de la Loire près de la moitié des salariés travaille à temps partiel.

Répartition des salariés à temps partiel par région

Région		
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	42 %	40 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	42 %	36 %
Auvergne, Rhône-Alpes	43 %	42 %
Bourgogne, Franche-Comté	44 %	41 %
Bretagne	43 %	38 %
Centre	35 %	35 %
Corse	47 %	31 %
DOM	34 %	26 %
Île-de-France	31 %	32 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	46 %	40 %
Normandie	44 %	38 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	46 %	42 %
Pays de la Loire	49 %	40 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	43 %	38 %
Moyenne	43 %	38 %

Source: DADS 2012